



**ACADÉMIE  
DE NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Délégation Régionale de l'Enseignement  
Supérieur, de la Recherche et l'Innovation**

**Département de l'Accompagnement et  
et du Contrôle de l'Enseignement Supérieur**

**A R R Ê T É N° 2024-02**

**Portant modification de la commission électorale pour les élections des représentants  
étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires  
de Normandie**

**La rectrice de la région académique Normandie, rectrice de l'académie de Normandie,  
chancelière des universités**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 822-1 et suivants et R.822-2, R.822-12-1;

Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;

Vu de décret n°2016-1354 du 11 octobre 2016 relatif au ressort territorial des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu le décret n°2021-457 du 15 avril 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires et aux dispositions pouvant être prises par les recteurs de région académique en cas de difficultés grave rencontrée dans le fonctionnement du conseil d'administration d'un centre régional ;

Vu l'arrêté ministériel du 13 novembre 2023 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu la circulaire du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 15 novembre 2023 précisant les modalités d'organisation des élections des représentants étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu l'arrêté rectoral n° 2023-41 du 20 novembre 2023 portant création de la commission électorale aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Normandie ;

Vu les formulaires de dépôt de liste et les récépissés de validité de liste de candidats aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Normandie ;

**ARRÊTE**

**Article 1**

La commission électorale pour les élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Normandie est modifiée ainsi qu'il suit :

Représentants pour l'administration :

Titulaires	Suppléants
M. Eric LOBSTEIN, directeur adjoint du CROUS Normandie	Mme Françoise DUBOS, directrice budget
M. Alban PHILIPPE, directeur de la vie de l'étudiant	Mme Irène BINARD, adjointe à la direction de la vie étudiante
M. Christian HAY, directeur des affaires générales et juridiques	M. François VAN ROEY, secrétaire de direction
M. Rodolphe BLEGER, directeur de la restauration du campus 1 de Caen	Mme Corinne HUET, directrice des résidences et restaurants universitaires du Havre

Représentants pour les candidats :

Listes présentées par ordre alphabétique	Titulaires	Suppléants
<p>Pour les listes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Bouge ton CROUS avec la FEDER et la FED'LH : la liste engagée, écolo et inclusive (<b>collège 1</b>)</li> <li>❖ Bouge ton CROUS : la liste inclusive, écolo et engagée qui défend tes droits ! (<b>collège 2</b>)</li> </ul>	M.Maël BRIZE	M. Axel DUTHIL-VATINÉ
<p>Pour les listes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ UNI : la droite étudiante pour ta réussite (<b>collège 1</b>)</li> <li>❖ UNI : la droite étudiante pour ta réussite (<b>collège 2</b>)</li> </ul>	M. Esteban NAHI	Mme Pauline DANIEL
<p>Pour les listes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Union étudiante contre la précarité étudiante et l'extrême droite, pour un CROUS écolo et solidaire (<b>collège 1</b>)</li> <li>❖ Union Pirate et solidaires étudiantes, féministes, antiracistes et antifascistes (<b>collège 2</b>)</li> </ul>	Mme Léane HOAREAU	M. Baptiste GODEFROY

<p>Pour les listes :</p> <p>❖ Vote UNEF et assos: face à Macron qui nous précarise: pour 1200€ par mois, le retour du repas à 1€ et des logements pour tou-te-s (<b>collège 1</b>)</p> <p>❖ Vote UNEF et assos: face à Macron qui nous précarise: pour 1200€ par mois, le retour du repas à 1€ et des logements pour tou-te-s (<b>collège 2</b>)</p>	<p>M. Alan COLAS</p>	<p>Mme Rebecca FERET</p>
--	----------------------	--------------------------

### Article 2

La commission électorale est présidée par la rectrice de région académique ou son représentant.

### Article 3

La directrice générale du CROUS Normandie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site du CROUS Normandie et au recueil des actes administratifs de la région Normandie.

Fait à Caen, le 18 janvier 2024



Christine GAVINI  
 Rectrice de la région académique Normandie,  
 rectrice de l'académie de Normandie,  
 chancelière des universités

#### **VOIES ET DELAIS DE RECOURS**

Conformément aux dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).